

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	8	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Cognac

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 12 Avril à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Houlette s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTAUD Annick Franck, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/04/2024.

Présents : M. MARTAUD Annick Franck, Maire, Mmes : CHARTRES Brigitte, MOIZEAU Christiane, MM : BELUTAUD Bernard, BLANCHETON Bernard, GARRAUD Michaël, MAUXION Amaury, PEROT Pierre

Excusé(s) : M. DROUHET Anthony

A été nommé(e) secrétaire : M. BELUTAUD Bernard

2024/2/6 – AUGMENTATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 septembre 2022 instituant la taxe d'aménagement et fixant son taux à 3 % sur tout le territoire de la commune de Houlette, et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la révision de ce taux.

Considérant :

- le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants,
- la nécessité de financer les équipements publics de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'augmentation du taux de la Taxe d'Aménagement à 4 % sur l'ensemble du territoire communal, sans taux majoré sur certains secteurs et sans exonération pour certains locaux,
- décide de maintenir à 2.000 € la valeur forfaitaire de stationnement mentionnée au 6° de l'article 1635 quater J et à l'article 1635 quater K.
- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au Directeur des Finances Publiques.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/04/2024

Le Maire

Annick Franck MARTAUD



27062024